



EXTRAIT DE PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU JEUDI 26 SEPTEMBRE 2024

Affaire n° 06-20240926

**« Ouvrages de franchissement de 9 radiers dans le secteur du Coin Tranquille et Philidor Técher »
Approbation du plan de financement de l'opération**

NOTA /

Le Maire certifie que la liste des délibérations a été affichée dans le hall d'accueil de la mairie et mise en ligne sur le site internet de la Commune, le :

27 septembre 2024

Ordonnance n°2021-1310 du 7 octobre 2021 - Nouvelles règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes des collectivités – Article L.2121-25

Date de convocation

le 20 septembre 2024

Nombre de membres

- en exercice : 49
- présents : 41
- représentés : 6
- absents : 2

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi vingt-six septembre à seize heures cinquante-quatre minutes, les membres du Conseil municipal de la commune du Tampon, se sont réunis à l'Hôtel de Ville, dans la salle des délibérations, sous la présidence de Patrice Thien-Ah-Koon, Maire

Étaient présents :

Patrice Thien-Ah-Koon, Jacquet Hoarau, Laurence Mondon, Charles Emile Gonthier, Augustine Romano, Gilberte Lauret-Payet, Jean Richard Lebon, Marie Hélène Genna-Payet, Marcelin Thélis, Marie-Lise Blas, Mansour Zarif, Liliane Abmon, Sylvie Leichnig, Jean-Pierre Thérincourt, Maurice Hoarau, Marie-Claire Boyer, Jack Gence, Daniel Maunier, Henri Fontaine, Denise Boutet-Tsang-Chun-Szé, Mimose Dijoux-Rivière, Catherine Turpin, Jean-Pierre Georger, Albert Gastrin, Serge Técher, Véronique Fontaine, Serge Sautron, Jean-Philippe Smith, Eric Ah-Hot, Evelyne Robert, Noëline Domitile, Régine Blard, Doris Técher, Allan Amony, Nadège Domitile-Schneeberger, Gilles Fontaine, Josian Soubaya Soundrom, Nathalie Bassire, Gilles Henriot, Anissa Locate, Antoine Lebian

Étaient représentés :

Bernard Picardo par Patrice Thien-Ah-Koon, Dominique Gonthier par Josian Soubaya Soundrom, Sylvie Jean-Baptiste par Marie-Claire Boyer, Francemay Payet-Turpin par Daniel Maunier, Martine Corré par Sylvie Leichnig, Monique Bénard par Gilles Henriot

Étaient absents : Jean-Yves Félix, Nathalie Fontaine

Les membres présents formant la majorité de ceux en exercice, le Président ouvre la séance. Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'Assemblée procède à la nomination du Secrétaire de séance. A l'unanimité, Madame Laurence Mondon est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Affaire n° 06-20240926

**« Ouvrages de franchissement de 9 radiers dans le secteur du Coin Tranquille et Philidor Técher »
Approbation du plan de financement de l'opération**

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) "Résilience du réseau routier" (fiche action FA2.4.3.B) lancé par la Région Réunion dans son exercice 2024 au titre du programme FEDER-FSE+ 2201-2027 permettant le financement des opérations à hauteur de 85%,

Vu le rapport n° 06-20240926 présenté au Conseil municipal du jeudi 26 septembre 2024,

Considérant que la commune du Tampon prévoit de réaliser 9 ouvrages hydrauliques à la place des radiers submersibles existants dans le secteur Coin Tranquille et Philidor Técher dans l'objectif d'assurer la transparence hydraulique et de sécuriser le franchissement des radiers en cas d'intempérie par des ouvrages prenant en compte les crues centennales,

Considérant que cette opération permettra de désenclaver la population de ce secteur, de sécuriser les déplacements et l'accès aux secours et d'assurer la résilience du réseau routier face aux aléas climatiques (durabilité des ouvrages d'art),

Considérant qu'une étude et une consultation ont été lancées,

Considérant que le montant des travaux de l'opération « Ouvrages de franchissement de 9 radiers » dans le secteur du Coin Tranquille et Philidor Técher est estimé à 4 184 921 € HT, les travaux se répartissant en trois lots :

- Lot 1 (radier 6 et 7) : le montant s'élève à 1 821 752,10 € HT
- Lot 2 (radier 10, 11, 88) : le montant s'élève à 1 274 636,80 € HT
- Lot 3 (radier 5, 15, 37, 90) : le montant s'élève à 1 088 532 € HT,

Considérant que la réponse à cet AMI participe à la réalisation des objectifs du programme de la mandature, notamment s'adapter aux changements climatiques et favoriser la sécurité des déplacements,

Le Conseil municipal,
réuni le jeudi 26 septembre 2024 à l'Hôtel de Ville, le quorum étant atteint,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir débattu et délibéré

Approuvé à l'unanimité,

Article 1 l'opération "Ouvrages de franchissement de 9 radiers dans le secteur du Coin tranquille et Philidor Techer" ainsi que son plan de financement qui se décompose comme suit :

DESIGNATION DES DEPENSES	MONTANT HT	FEDER	COMMUNE
TRAVAUX	4 184 921,00 €	3 557 183,00 €	627 738,00 €

Article 2 En vertu des articles L.2122-21 et L.2122-18 du Code général des collectivités territoriales, le Maire ou un adjoint délégué par lui est habilité à signer tous les actes et pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme,

**La secrétaire de séance,
Laurence Mondon, 2ème adjointe**

**Par délégation de fonction,
Jacquet Hoarau, 1er adjoint**